



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

fonctionnement

Question écrite n° 50175

Texte de la question

M. Élie Aboud attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur les vives inquiétudes concernant les annonces faites au sujet de la préparation de la rentrée prochaine 2009/2010 dans l'enseignement agricole public. En effet, il est prévu pour la région Languedoc-Roussillon une diminution de 30 postes, soit 8 % de la dotation régionale. Pourtant, les effectifs sont loin d'être trop abondants au regard des besoins. Plutôt que de condamner des enfants à demeurer dans la filière générale qui ne les intéresse pas, faute de place dans l'enseignement agricole, il convient de préserver, voir de développer au contraire les enseignements techniques. Dans ces conditions, il lui demande de bien vouloir lui préciser l'état de sa réflexion sur ce sujet et ses intentions dans ce cas précis.

Texte de la réponse

Les inquiétudes manifestées sur l'avenir de l'enseignement agricole public témoignent bien de l'intérêt collectif porté à cet enseignement spécifique, reconnu comme filière de réussite et d'insertion sociale et professionnelle. Comme le sait l'honorable parlementaire, la maîtrise des dépenses publiques suppose à tous les acteurs de l'administration des efforts particuliers, notamment en matière d'emploi public. Comme les autres programmes de la mission « enseignement scolaire », l'enseignement agricole doit y contribuer. Cependant, la priorité qu'accorde le Gouvernement à l'enseignement agricole s'est depuis traduite par un nouvel effort budgétaire qui lui permet de bénéficier de moyens supplémentaires dès la prochaine rentrée scolaire. Le programme 143 « Enseignement technique agricole » a ainsi été redynamisé grâce à un complément de 132 équivalents temps plein (ETP). À l'occasion de sa rencontre avec l'ensemble des syndicats représentatifs de l'enseignement agricole public, le ministre de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche a affirmé sa volonté de tout faire pour garantir dans les années à venir l'identité et la force de cet enseignement. Sa conviction est que cet enseignement public est essentiel à la conduite des politiques placées sous la responsabilité du ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche, mais qu'il doit évoluer en affirmant ses missions et ses priorités. C'est dans cet esprit que le ministre de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche ouvrira en septembre 2009 les assises de l'enseignement agricole public afin de définir collectivement les objectifs que nous souhaitons lui assigner. Concernant le cas précis du Languedoc-Roussillon, la réduction des postes se traduit par la suppression de 12,5 postes d'enseignant et de 6 postes administratifs, l'objectif de réduction de 30 postes ayant été revu à la baisse.

Données clés

Auteur : [M. Élie Aboud](#)

Circonscription : Hérault (6^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 50175

Rubrique : Enseignement agricole

Ministère interrogé : Agriculture et pêche

Ministère attributaire : Alimentation, agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 mai 2009, page 5027

Réponse publiée le : 25 août 2009, page 8210